Réf. Farde e-Assemblées : 2486045

N° OJ : 86

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides de fonctionnement 2022 à plusieurs associations.- Montant total : 23.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 23.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 6.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "La Maison de la Littérature de Jeunesse "Le Wolf"" ;
- 2.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Bruxelles nous Appartient" ;
- 1.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Organum Novum" ;
- 10.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "No Way Back" ;
- 3.500,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Art Nomade" ;
- 1.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Lundi d'Orgue".

Annexes :